

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 décembre 2023

Le gouvernement corrige enfin les inégalités fiscales entre meublés de tourisme et locations à l'année

À l'occasion de l'engagement de sa responsabilité (article 49 alinéa 3 de la Constitution), le Gouvernement a approuvé la proposition du Sénat visant à supprimer la niche fiscale applicable aux locations de meublés de tourisme.

L'Association pour un tourisme professionnel (AToP) salue une avancée majeure : **la disparition de la niche fiscale exorbitante et ses effets négatifs des locations de meublés de tourisme**. L'avantage fiscal qui permettait à ces locations touristiques d'exclure jusqu'à 71% de leur chiffre d'affaires annuel de leur base imposable était à la fois dépassé et en contradiction avec les principes d'équité fiscale. En alignant la fiscalité des meublés de tourisme sur celle de la location de long terme, **le Gouvernement met fin à un effet d'aubaine qui détournait les biens immobiliers de leur vocation d'habitation** et contribuait à la crise du logement.

L'AToP espère que cette officialisation par défaut permettra de prendre conscience de **l'impact néfaste qu'avait jusqu'à présent cette niche fiscale**.

Selon **Patrick Hayat, Président de l'AToP** : « *Le maintien dans la version finale du projet de loi de finances 2024 de cette proposition sénatoriale répond aux demandes répétées de la grande majorité des parlementaires des deux chambres. Ce dispositif avait été voté au Sénat par la majorité LR avec un large soutien transpartisan, et à l'Assemblée nationale où une version très similaire avait été adoptée avec succès dans la proposition de loi visant à rééquilibrer le marché locatif, en Commission des affaires économiques. C'est le sens de l'histoire malgré les différentes pressions qui peuvent exister. Les problèmes de logement trouvent ici une première solution rapide à mettre en place.* »

« *Il nous semblerait invraisemblable qu'un article ayant bénéficié d'un tel soutien parlementaire, et sur lequel le Gouvernement a effectivement engagé sa responsabilité, ne soit pas appliqué. Nous resterons particulièrement vigilants à cet égard.* »

À propos de l'AToP : Fondée en 2015, l'Association pour un Tourisme Professionnel (AToP) est le think-tank des professionnels du tourisme en France. Elle est engagée auprès des acteurs économiques du secteur et des décideurs publics pour promouvoir « l'art de vivre et l'élégance à la française » et créer les conditions du développement vertueux de l'économie du tourisme. Elle est engagée depuis huit ans en faveur d'un meilleur encadrement des plateformes de location de meublés de tourisme. L'AToP s'inscrit dans la perspective d'accueillir qualitativement et professionnellement les 130 millions de visiteurs prévus en 2030 en France par l'Organisation Mondiale du Tourisme.